



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**TRANSITION NUMÉRIQUE, INNOVATION ET EMPLOI**

**PRESTATION DE SECURITE DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT DE VALORISATION  
DES METIERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS - ATTRIBUTION ET  
SIGNATURE D'UN MARCHÉ NÉGOCIÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE  
PRÉALABLES**

Vu la délibération n°2022/BC020 par laquelle le Bureau communautaire du 27 septembre 2022 a décidé de candidater à l'appel à projet de la Région Hauts de France « Appui aux contrats de branches » et d'organiser les 6 et 7 avril un salon de valorisation des métiers du Bâtiment et des Travaux Publics « Bâtisseurs de Talents »

Considérant que la Communauté d'Agglomération organise ce salon au sein du Lycée professionnel de travaux Publics de Bruay-la-Buissière (62400 ), 1 409 rue d'Aire,

Considérant l'accord de la Région Hauts de France et la convention inhérente reçue le 27 janvier 2023,

Considérant que pour le bon déroulé de la manifestation il est nécessaire de disposer d'une prestation de sécurité comprenant le gardiennage, la surveillance de l'événement et le déploiement d'un poste de sécurité,

Considérant que la prestation pré citée et les exigences qu'elle revêt sont en dehors du cadre de l'accord cadre « prestations de gardiennage » portée par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay,

Considérant que pour la réalisation de cette prestation il y a lieu, en application des dispositions de l'article R2122-8 du Code de la commande publique, de signer un marché avec la société Events'sécurité ayant son siège social à Bruay-la-Buissière (62700), 1 039 Rue Christophe Colomb, pour un montant de 715,70 euros HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché à la société Events'sécurité ayant son siège social à Bruay-la-Buissière (62700), 1 039 rue Christophe Colomb ayant pour objet la réalisation de prestation de sécurité dans le cadre de l'événement « Bâtisseurs de Talents » événement de valorisation des

métiers du Bâtiment et des Travaux Publics qui aura lieu au Lycée Professionnel de Travaux Publics à Bruay-la-Buissière, 1 409 rue d'Aire, les 6 et 7 avril 2023 et de le signer pour un montant de 715,70 euros HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **4 AOUT 2023**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



**DUBY Sophie**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le **4 AOUT 2023**

Et de la publication le **4 AOUT 2023**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



**DUBY Sophie**